CIRCONSCRIPTION
de
SUD-OUEST et LITTORAL

Année scolaire : 2020/2021

COMPTE RENDU du

CONSEIL D'ECOLE : exceptionnel

COMMUNE : PÉAULT Date : 25 mai 2021

ECOLE : Charlotte MENANTEAU Durée : 30 minutes

PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :

- Mme ROY (directrice)
- M. GAUTIER (enseignant)
- M. MARIN (enseignant)
- Mme MOREAU (maire de Péault)
- M. RENAUDEAU (adjoint aux affaires scolaires)
- Mme FERMIGIER (représentante des parents d'élèves titulaire)
- Mme VETTICOZ (représentante des parents d'élèves titulaire)

EXCUSES (NOM et Qualité) :

- Mme LESGOURGUES (Inspectrice de l'Education Nationale)
- Mme REMOND (enseignante)
- M. COURONNEAUD (DDEN)
- Mme PORCHER (représentante des parents d'élèves titulaire)
- Mme BLICQUY UNTERNEHR (représentante des parents d'élèves suppléante)
- Mme MARIN (représentante des parents d'élèves suppléante)
- Mme THOUMAZEAU (représentante des parents d'élèves suppléante)

Présidente de séance : Mme ROY

Secrétaire de séance : M MARIN

Ordre du jour :

- Approbation du précédent conseil d'école
- Rythmes scolaires pour les 3 prochaines années
- Questions diverses

1) Approbation du conseil d'école du 15 mars 2021

Aucune observation particulière n'ayant été relevée suite à la lecture du procès-verbal du conseil d'école du 15 mars 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Rythmes scolaires pour les trois prochaines années

L'article D521-10 du code de l'éducation prévoit un temps d'enseignement de 24 heures hebdomadaires réparties sur 9 demi-journées.

Depuis 3 ans, l'école est sous dérogation afin d'avoir une répartition du temps d'enseignement sur 8 demi-journées au lieu de 9. Afin de conserver ce rythme, il est nécessaire de refaire une demande conjointe avec la mairie auprès de l'inspection académique.

Il est donc décidé après vote du conseil d'école à l'unanimité que l'école Charlotte Menanteau souhaite conserver son rythme actuel, à savoir :

Lundi : 8h45 – 11h45 / 13h45 – 16h45

Mardi : 8h45 – 11h45 / 13h45 – 16h45

Jeudi : 8h45 – 11h45 / 13h45 – 16h45

Vendredi : 8h45 – 11h45 / 13h45 – 16h45

3) Questions diverses

Le démarrage des travaux de l'école devrait commencer début juillet après la fin de l'année scolaire, l'appel d'offre des entreprises est en cours jusqu'au 7 juin.

Il n'y aura très probablement pas de fête d'école cette année du fait de l'impossibilité de brasser les élèves.

La séance est levée, à 18h45.

Signatures :

Aurélie Roy *François Marin*